

IMPRIME

Formulaire M0 - Joindre les 2 exemplaires

OBSERVATIONS

⇒ Dépôt du dossier par un mandataire : non oui ([joindre le pouvoir](#))

⇒ Si vous souhaitez déclarer le **nom de domaine de votre site internet** : [imprimé](#)



Centre de Formalités des Entreprises

- > A la CCI : sur rendez-vous **UNIQUEMENT**
- > Permanence téléphonique : **lundi, mardi et jeudi (9h-12h)**
03 25 43 70 29
- > Par mail : cfe@troyes.cci.fr

DOCUMENTS POUR LA SOCIETE

1 exemplaire des statuts, signé et paraphé en original

Depuis le 1^{er} juillet 2015, l'obligation d'enregistrement des statuts auprès du service des impôts des entreprises (SIE) a été supprimée, sauf si :

- l'acte de constitution de la société est réalisé par un notaire, qui se charge par ailleurs de leur enregistrement,
- il comporte des apports d'actifs : apports à titre onéreux, apports purs et simples d'immeubles ou de droits immobiliers, de fonds de commerce, de clientèle, de droit à un bail ou à une promesse de bail. Lors de l'immatriculation, le porteur de projet doit déposer un exemplaire des statuts au centre de formalités des entreprises (CFE), qui est ensuite transmis par le greffe du tribunal de commerce par voie dématérialisée au service des impôts

Si le nom et l'adresse de la banque qui a reçu les fonds ne sont pas indiqués dans les statuts : 1 exemplaire de l'attestation de versement du capital (remise par la banque, un notaire, un avocat, ...) datée antérieurement à la date de signature des statuts.

1 ex. du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution

1 exemplaire de l'état des actes accomplis au nom et pour le compte de la société en formation (s'il y a lieu)

1 exemplaire du document relatif au bénéficiaire effectif d'une société et son intercalaire

en cas d'apport en nature, 1 exemplaire du rapport du commissaire aux apports

Désignation d'un commissaire aux apports à l'unanimité des futurs associés ou à défaut par le président du tribunal de commerce. Il est choisi parmi les commissaires aux comptes inscrits sur une liste ou parmi les experts inscrits sur l'une des listes établies par les cours et tribunaux. Toutefois, les futurs associés peuvent décider à l'unanimité que le recours à un commissaire aux apports ne sera pas obligatoire, lorsque la valeur d'aucun apport en nature n'excède 30 000 € et si la valeur totale de l'ensemble des apports en nature non soumis à l'évaluation d'un commissaire n'excède pas la moitié du capital.

si le gérant n'est pas nommé dans les statuts :

- 1 exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée générale signé en original

DOCUMENTS POUR L'ACTIVITE

- Demande de cartes professionnelles : [commerce ambulant](#) ou [agent immobilier](#)

- Si activité [réglementée](#) (ex : *bar restaurant : permis d'exploitation*).....

DOCUMENTS POUR LE SIEGE

Le siège se trouve au sein d'un centre de domiciliation

- contrat de domiciliation

Le siège se trouve au lieu d'habitation

- Si propriétaire : copie acte de propriété **ou** copie des taxes foncières recto-verso **et** une attestation de mise à disposition à la SARL
- Si locataire : copie quittance de loyer **et** une attestation de mise à disposition à la SARL

La société exerce une activité dans un local

- Copie du bail signé par les deux parties

La société se constitue sans activité (en attente d'achat de fonds)

- Autorisation du propriétaire des murs (avec éventuellement le compromis de vente)
- Compromis de vente du fonds de commerce

La société achète un fonds

- Expédition de l'acte d'achat avec les informations sur le bail
- 1 ex. du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution.

La société prend un fonds en location gérance

- 1 exemplaire du contrat enregistré de location gérance à la recette principale des impôts dont dépend le bien
- 1 exemplaire du JAL ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution

DOCUMENTS POUR LE DIRIGEANT

- copie de Carte d'Identité recto-verso **ou** de Passeport EN COURS DE VALIDITE
- Attestation de non condamnation pénale

Si le gérant est de nationalité étrangère : Justificatif

Si le gérant est majoritaire :

- Copie Livret de famille (si enfant à charge)
- L'imprimé TNS destiné aux organismes sociaux

Si le conjoint opte pour le statut de collaborateur :

- 1 extrait d'acte de naissance **ou** extrait d'acte de mariage **ou** copie du livret de famille **ou** copie du certificat de Pacs + Attestation du conjoint collaborateur

TARIF

↳ Pour l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés : chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

- Création ou achat de droit au bail : 37,45 €
- Dépôt du document relatif au bénéficiaire : 21,41 €
- Si sans activité : 66,88 €
- Achat / Location gérance : 69,56 € (avec Bodacc)

↳ Prestation CFE : chèque à l'ordre de la CCI Troyes et Aube

- 70 €